

Politique

Génocide au Rwanda : une historienne controversée se retire de la commission sur le rôle de la France

Jeune Afrique, 14 novembre 2020

Accusée de parti pris, une historienne spécialiste des questions militaires s'est « mise en retrait » de la Commission chargée de faire la lumière sur le rôle de la France lors du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

Une historienne militaire accusée de parti pris s'est « mise en retrait » de la Commission chargée d'examiner les archives françaises relatives au rôle joué par Paris au Rwanda entre 1990 et 1994.

Cette commission, présidé par l'historien Vincent Duclert, « a pris acte, le 25 août 2020, de la décision de Mme Julie d'Andurain, Professeure des Universités, de se mettre en retrait des travaux de la Commission », indique un bref communiqué diffusé le 14 novembre.

Le retrait de l'historienne intervient à la suite d'une intense polémique déclenchée par un article du *Canard enchaîné*. Le 28 octobre, l'hebdomadaire avait en effet exhumé un article écrit en 2018 par Julie d'Andurain sur l'intervention militaro-humanitaire française Turquoise, qui s'est déroulée au Rwanda et dans l'ex-Zaïre entre juin et août 1994. Publié dans le *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française (Ministère des Armées- EC-PAD, Paris, Nouveau-monde, 2018)*, un ouvrage préfacé par le général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées, l'historienne estimait notamment dans ce texte que l'« l'Histoire rendrait raison » au bilan de cette opération controversée.

« Négationnisme »

Les termes employés dans l'article ont aussitôt déclenché une polémique sur les réseaux sociaux. Ils ont aussi fait bondir une partie de la communauté des historiens en France, lesquels ont dénoncé les « erreurs », le « parti pris », voire « le négationnisme » du texte, et critiqué les deux principales sources de Julie d'Andurain : l'ancien secrétaire général de l'Élysée, Hubert Védrine, défenseur de la politique française au Rwanda, et le journaliste pamphlétaire Pierre Péan.

Lancée le 22 juin 1994, l'opération Turquoise (composée de plus de 2 500 hommes) a été, pour ses défenseurs, une intervention humanitaire au service des « populations civiles – sans distinction –, mais pour ses détracteurs elle avait surtout pour objectif de soutenir le gouvernement hutu génocidaire et son armée, alors en déroute face au Front patriotique rwandais (FPR).

Cet article est un plaidoyer ardent pour l'armée française

« Il y a dans cet article un parti pris manifeste et sans nuance pour la politique française entre 1990 et 1994 au Rwanda, c'est un plaidoyer ardent pour l'armée française. Mais ce qui est problématique, et le mot est faible, c'est la lecture que Mme d'Andurain fait du génocide, en parlant dès le début de sa notice de « mas-

sacres entre Hutu et Tutsi », a estimé l'historienne Hélène Dumas (CNRS), spécialiste du génocide des Tutsi.

Hélène Dumas, ainsi qu'un autre spécialiste du Rwanda, Stéphane Audouin-Rouzeau (EHESS), avaient été écartés de la Commission, créée en 2019, précisément parce que spécialistes, et au nom d'une « neutralité » revendiquée par la présidence de la République française. à lire Génocide des Tutsi au Rwanda : une commission d'enquête française crée des tensions chez les historiens

Un choix qui avait suscité la critique et le scepticisme d'une partie de la communauté des chercheurs, à l'instar de l'historienne spécialiste de la Shoah, Annette Becker : « Il y a dans cette commission des gens très bien, mais pour travailler sur la question il faut connaître l'Afrique, les Grands Lacs, l'histoire coloniale, l'histoire militaire », insiste-t-elle.

Une commission de parti pris ?

La révélation des écrits de Julie d'Andurain – qui n'a pas souhaité réagir depuis le début de la polémique – a jeté une nouvelle ombre sur le travail de la Commission. « Au départ, il y avait des doutes sur les compétences mais aujourd'hui on a des questionnements sur le parti pris. C'est inte-

nable. Nous sommes à quelques mois de la remise du travail de la Commission, et lorsqu'on découvre de telles aberrations on peut douter du sérieux du rapport à venir », ajoute Hélène Dumas.

La Société Française d'histoire des outre-mers (SFHOM), dont Mme d'Andurain est membre, a soutenu l'historienne et dénoncé une campagne « calomnieuse » contre elle, défendant « l'exigence et la rigueur dont elle fait preuve dans ses travaux ». Mais une autre association professionnelle, l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AH-CESR) – dont Julie d'Andurain est vice-présidente –, qui lui avait initialement apporté son soutien, s'est ensuite rétractée en expliquant n'avoir pas voulu souscrire aux analyses de sa collègue.

Mise en place en avril 2019 par le président français Emmanuel Macron, cette commission indépendante de quinze membres doit examiner les archives françaises relatives à l'implication politico-militaire de Paris au Rwanda entre 1990 et 1994.

« Cette mise en retrait volontaire signifie que Madame d'Andurain ne consulte plus d'archives, qu'elle ne participe plus aux réunions d'équipe et qu'elle ne contribue pas à la rédaction du rapport », a expliqué à Vincent Duclert à l'AFP, tout en saluant l'apport de l'historienne « à

la connaissance des institutions militaires contemporaines ».

Anachronisme

Désireux d'éteindre la polémique déclenchée suite à l'article du *Canard enchaîné*, Vincent Duclert pourrait bien, malgré lui, avoir attisé l'incendie. Car la chronologie évoquée dans son communiqué provoque un évident scepticisme parmi les connaisseurs du dossier. Selon le président de la Commission, la « mise en retrait de Julie d'Andurain » daterait en effet du 25 août dernier. Autrement dit, Julie d'Andurain se serait mise en congé de la Commission pour convenances personnelles, sans lien aucun avec la controverse découlant de son article de 2018.

Une version anachronique que contredisent plusieurs observateurs interrogés par *Jeune Afrique*, qui ont notamment eu accès aux échanges de mails entre les membres de l'AH-CESR. Jusqu'en novembre, rien ne permettait en effet de penser, au vu de ces courriels, que Julie d'Andurain avait pris ses distances avec la Commission.

Interrogé par *JA* le 12 novembre, Vincent Duclert n'avait pas souhaité s'exprimer sur la situation de Julie d'Andurain. « Vous imaginez bien qu'on est en train de gérer la situation », avait-il éludé.

Zones d'ombre sur le rôle de la France

Le rapport préparé par la Commission doit toujours être remis le 5 avril au président Emmanuel Macron, « lequel le rendra aussitôt public avec l'intégralité des sources in extenso, comme cela a toujours été décidé et annoncé », a-t-il précisé à l'AFP.

Selon lui, les polémiques autour des écrits de Julie d'Andurain « n'af-

fectent pas la Commission, dont l'unité se fonde sur l'adhésion au mandat de recherche scientifique qui lui a été confié », a-t-il ajouté.

Les zones d'ombres sur le rôle de la France au Rwanda restent une source récurrente de polémique en France depuis plus de 25 ans. Emmanuel Macron s'était engagé, en mai 2018, à cet accès facilité aux archives françaises lorsqu'il avait reçu son homologue rwandais Paul Kagame à l'Élysée.